

CENTRE MULTIFILIÈRE DE ROMAINVILLE

DOSSIER D'INFORMATION AU PUBLIC

PÉRIODE: ANNÉE 2017



Site de Romainville
62, Rue Anatole France
93230 ROMAINVILLE



35, Boulevard de Sébastopol
75001 PARIS
www.syctom-paris.fr

Sommaire

I. INTRODUCTION	4
II. PRÉSENTATION DU SYCTOM.....	5
III. PRÉSENTATION DES ENTREPRISES EXPLOITANTES DU SITE DE ROMAINVILLE	6
III.1 Présentation de la société VALORAM.....	6
III.2 Présentation de la société GENERIS	6
IV. PRÉSENTATION DU CENTRE DE ROMAINVILLE	7
IV.1 Horaires du centre multifilière et de la déchèterie.....	7
IV.2 Présentation générale	7
IV.3 Transfert des ordures ménagères résiduelles	8
IV.4 Tri des collectes sélectives multi matériaux	9
IV.5 Déchèterie.....	11
V. BILAN D'ACTIVITÉ	13
V.1 Ordures ménagères résiduelles.....	13
V.2 Collectes sélectives	15
V.3 Déchèterie.....	19
V.4 Déclenchement du portique de radioactivité	21
V.5 Consommations énergétiques du centre	22
V.6 Incidents d'exploitation	23
V.7 Augmentation de tonnages et modifications sur l'étude d'impact	23
VI. ANNEXES.....	24
Annexe 1 : Plan du centre de Romainville	24
Annexe 2 : Synoptique de la chaîne de tri	25
Annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité en 2017	26
VII. LEXIQUE	28

Liste des figures

Figure 1 : Le territoire du Syctom	5
Figure 2 : Bassins versants des OMr.....	13
Figure 3 : Tonnages d'ordures ménagères résiduelles réceptionnés (OMr + CS déclassées) au cours de l'année 2017	14
Figure 4 : Répartition des ordures ménagères résiduelles transférées par exutoire	14
Figure 5 : Bassins versants des Collectes Sélectives.....	16
Figure 6 : Tonnages de collectes sélectives réceptionnées	16
Figure 7 : Pourcentages des produits extraits par matière pendant l'année 2017	18
Figure 8 : Répartition des apports par matière à la déchèterie	19
Figure 9 : Comparatif des tonnages des déchets réceptionnés à la déchèterie.....	20

Liste des tableaux

Tableau 1 : Apports sur le centre de Romainville et taux de valorisation pour 2017	16
Tableau 2 : Descriptif des matières triées.....	17
Tableau 3 : Tonnage des produits triés et leurs filières de reprise en 2017.....	18
Tableau 4 : Tonnage des déchets réceptionnés à la déchèterie et leurs filières de reprise en 2017	21
Tableau 5 : Résultats analyses des eaux résiduaires	21
Tableau 6 : Comparatif des consommations énergétiques du centre de 2015 et 2017.....	23

I. INTRODUCTION

Le présent document a pour objet d'informer le public sur les activités du centre multifilière de Romainville sur l'année 2017.

Le centre appartient au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Depuis juin 2008 le site a été exploité par la société Urbaser Environnement, puis par Valoram filiale à 100% Urbaser Environnement depuis le 19 février 2015. Depuis mars 2016 le site est coexploité par les entreprises Valoram et Generis.

Le centre de Romainville a trois fonctions principales à savoir : le transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr), l'activité de déchetterie gérées par Generis et le tri des collectes sélectives (CS) multi-matériaux traité par Valoram.

L'exploitation de ce centre est soumise à autorisation. En 2016, les principaux arrêtés d'exploitation et documents associés sont les suivants :

- Arrêté préfectoral complémentaire n° 2014-1601 du 20 juin 2014.
- Arrêté préfectoral complémentaire n° 2016-0259 du 28 janvier 2016.

Les faits marquants de l'année 2017 ont été :

- Travaux de rénovation du centre de transfert de Romainville :
 - * Renforcement du mur de soutènement de l'aire de bâchage
 - * Rénovation de la couverture et pérennisation de la charpente métallique de la zone de bâchage
 - * Modification des trémies dans le tunnel de rechargement et traitement coupe-feu de la sous face du bâtiment administratif
 - * Rénovation et agrandissement de la fosse à Ordures Ménagères
 - * Rénovation de l'enveloppe architecturale : couverture, charpente, façades...
 - * Réfection de la voirie entre la sortie du pont 5 et l'extrémité de la rue Anatole France
 - * Remise en état du bâtiment administratif (peinture, climatisation/chauffage, plomberie,...)

II. PRÉSENTATION DU SYCTOM

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers est un établissement public administratif. Créé en 1984, il regroupe 84 communes sur le territoire le plus densément peuplé de France : il est au service de 5,7 millions d'habitants, soit la moitié de la population francilienne, dans 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines.

Le syndicat exerce une mission de service public, telle qu'elle est définie par le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'environnement : le traitement des déchets produits par les ménages habitant sur son territoire. Ses communes adhérentes lui ont délégué cette compétence, mais ont conservé la charge de la collecte.

Le Syctom traite les déchets ménagers et assimilés : les papiers et emballages issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les objets encombrants et les déchets apportés dans les déchetteries lui appartenant par les ménages ; les déchets des artisans, des commerçants et des prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

Dans ses propres installations, le Syctom trie les déchets recyclables en vue de leur valorisation matière et incinère les ordures ménagères résiduelles en valorisant la chaleur dégagée en énergie.

Le territoire du Syctom

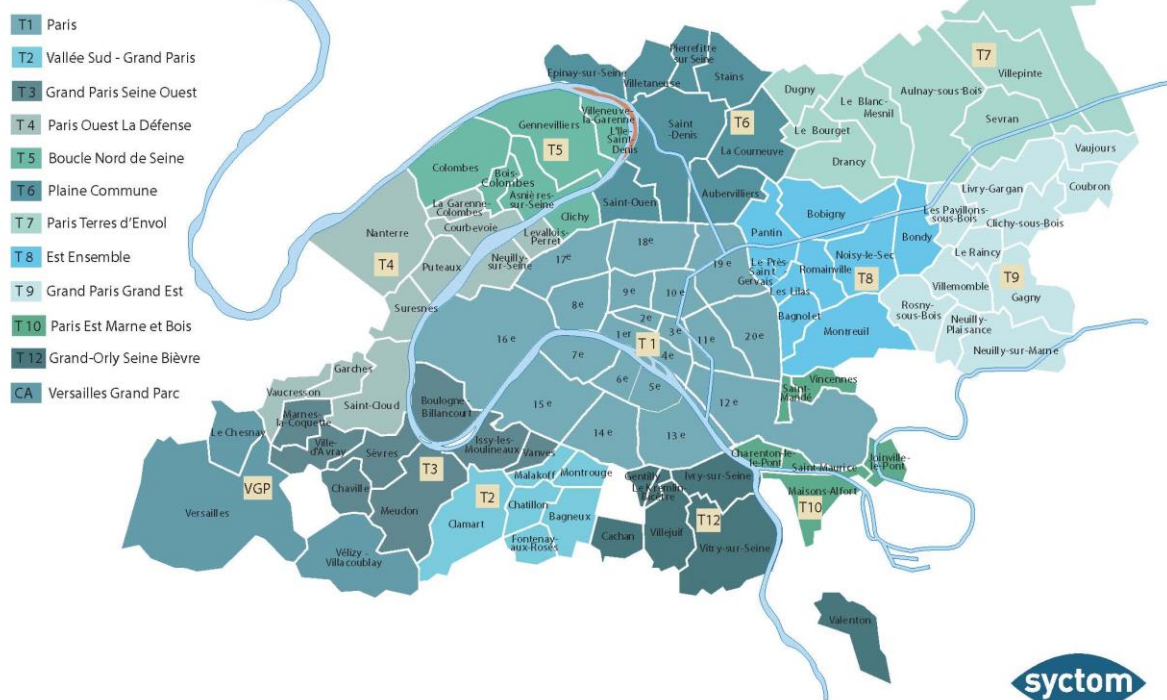


Figure 1 : Le territoire du Syctom¹

¹ Source : <http://www.syctom-paris.fr>

III. PRESENTATION DES ENTREPRISES EXPLOITANTES DU SITE DE ROMAINVILLE

Présentation de la société VALORAM

La Société VALORAM est la filiale du groupe Urbaser Environnement SAS, (filiale française à 100% du Groupe URBASER, N° 1 de la collecte et du traitement des déchets ménagers en Espagne) dédiée au centre de Romainville.

VALORAM a été créée le 19 février 2015 et est spécialisée dans le secteur d'activité du traitement et élimination des déchets non dangereux.

Son approche consiste à adapter au mieux le traitement de chacune des fractions contenues dans les différents types de déchets ménagers à leurs caractéristiques spécifiques. Le large éventail de technologies mises en œuvre à ce jour permet à l'entreprise de proposer au Syctom des solutions adaptées, modulables et complémentaires.

Présentation de la société GENERIS

GENERIS est une filiale régionale du Groupe VEOLIA.

GENERIS intervient en Ile-de-France pour les collectivités locales, les établissements publics et les industriels sur l'ensemble des métiers liés au traitement des déchets en développant son expertise notamment dans les domaines du transfert, du tri, du compostage et de l'incinération.

La maîtrise de toutes les techniques de traitement et de valorisation des déchets ménagers et industriels permet à GENERIS de proposer la mise en œuvre de plusieurs solutions de traitement, dans le cadre de filières globales de gestion des déchets, intégrant les évolutions réglementaires et les évolutions prévisibles des déchets produits.

IV. PRÉSENTATION DU CENTRE DE ROMAINVILLE

Horaires du centre multifilière et de la déchèterie

En 2017, le centre multifilière a réceptionné les ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives du lundi 5h au samedi minuit et de 5h00 à 18h00 le dimanche, à l'exception du 1^{er} mai.

La chaîne de tri fonctionne de lundi à vendredi en postes de 26 trieurs, de 6h30 à 14 H15 pour le matin et de 15H à 22 H 25 pour l'après-midi.

La déchèterie a ouvert ses portes tous les jours en 2017 sauf le 1^{er} mai, du lundi au samedi de 8h00 à 19h45 en horaires d'hiver (1^{er} octobre au 31 avril), du lundi au samedi de 8h00 à 20h45 en horaires d'été (2 mai au 30 septembre) et les dimanches et jours fériés de 8h00 à 16h45.

Présentation générale

Le site de Romainville accueille des activités de traitement de déchets depuis le début des années 1900. Il a été autorisé en 1902 pour un dépôt de 300 t de gadoues puis en 1912 pour le broyage et l'incinération de déchets jusqu'en 1938. En 1939, le site a été de nouveau autorisé pour le traitement d'ordures ménagères (750 tonnes).

A partir des années 50, l'usine de Romainville a fait l'objet de différentes études de modernisation qui ne furent jamais concrétisées.

Le Syctom a décidé dans les années 80, de réaliser un réaménagement total du site engendrant la démolition des installations existantes et leur remplacement par un nouveau centre susceptible de recevoir aisément le tonnage à traiter et d'assurer le transfert des ordures ménagères vers les centres de traitement dans des conditions d'exploitation satisfaisantes. Le 10 juin 1986, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) en vue de la modernisation du site de Romainville a été déposé.

Le centre de tri et de transfert du Syctom à Romainville réaménagé a été construit en 1990 pour promouvoir le développement des collectes sélectives multi-matériaux et permettre ainsi au Syctom de jouer son rôle moteur dans le développement des collectes.

À l'époque, cette opération novatrice dans la région a permis au Syctom de mettre à la disposition des communes, pour leurs collectes sélectives multi-matériaux, un centre performant dont l'esthétique architecturale et les aménagements paysagers participent à la mise en valeur du tissu urbain dans le secteur.

Le centre

Le centre est autorisé pour recevoir annuellement :

- 400 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles pour l'activité de réception et de transfert
- 45 000 tonnes de collectes sélectives multi-matériaux pour l'activité de réception et de tri des collectes sélectives multi-matériaux ; Elle peut traiter également l'ensemble des plastiques et des petits emballages métalliques s'adaptant ainsi aux nouvelles consignes de tri.
- 40 000 tonnes pour la déchèterie.

Il assure trois fonctions principales :

- La réception et le transfert des ordures ménagères résiduelles vers les usines d'incinération du Syctom ou vers des usines d'incinération hors Syctom et le cas échéant vers des Installations de Stockages de Déchets Non Dangereux (ISDND) ;
- La réception et le tri des collectes multi matériaux avec la mise à disposition de produits triés en vue de leur commercialisation ;
- L'exploitation de la déchèterie.

Le centre est constitué de différents bâtiments à savoir : (cf. annexe 1 : plan du centre) :

- Un bâtiment administratif constitué de bureaux administratifs et d'une partie de locaux sociaux pour Generis ;
- Le bâtiment industriel comportant la fosse d'ordures ménagères résiduelles pour l'activité de transfert, les deux quais de déchargement des bennes de collectes, la halle de tri, la zone de stockage des produits triés et conditionnés ainsi que divers ateliers.
- Une base vie constituée de bureaux administratifs, une salle de réunion et des locaux sociaux pour Valoram.

Le site est équipé de cinq ponts-bascules servant à peser l'ensemble des flux entrants et sortants. À chaque pont-basculé est associé une borne de pesées qui permet l'enregistrement des pesées dans la base de données informatique du Syctom, servant de registre des déchets et également d'interface entre le conducteur du camion et l'Agent de bascule.

D'autre part, sur le pont-basculé d'entrée du site est disposé un portique de détection de radioactivité permettant de détecter la présence de radioactivité sur un chargement.

Transfert des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont réceptionnées sur les 2 quais de déchargement, quai n° 1 et quai n° 2.

Les activités de réception et de transfert des ordures ménagères résiduelles sont réalisées dans une fosse d'un volume de 5800 m³ depuis fin 2017 (avant travaux : 4400m³). Différents types d'engins sont utilisés pour cette activité :

- Chargeurs à godet sur les quais de réception ;
- Chargeurs à chenilles dans la fosse d'ordures ménagères.

Tri des collectes sélectives multi matériaux

Dans le nouveau système, les collectes sélectives multi matériaux sont réceptionnées sur le quai n°2 et sont déversées dans les loges de contrôle qualité se trouvant en bas de quai. Les collectes sélectives sont ensuite stockées dans les 2 box de stockage ou directement envoyées vers la chaîne de tri.

Le process de tri est constitué de plusieurs types de matériels et ouvrages tous rassemblés dans la halle de tri. (cf. annexe 2 : synoptique de la chaîne de tri). Ils permettent d'assurer les fonctions suivantes :

- **Fonction « Alimentation » :**

La fonction alimentation est assurée par une trémie de chargement qui permet de stocker une réserve de produit d'environ 30 minutes (62 m³).

- **Fonction « Séparation granulométrique, pré-tri et tri des grands » :**

Cette fonction est réalisée par un Trommel double maille faisant une séparation en trois fractions : <90mm, 90-350mm et >350mm.

Cet équipement permet d'extraire les éléments fins inférieurs à 90 mm pouvant contenir les éléments piquants - coupants - tranchants ainsi que le flux des « grands » (>350mm) qui sera traité directement sur la table de tri des Cartons.

Le flux intermédiaire 90-350 mm est transféré sur la table de pré-tri sur laquelle les éléments suivants sont captées : le verre, les gros refus, les DEEE ainsi que les cartons.

- **Fonction « Préparation matières avant tri optique » :**

Cette fonction est réalisée par 2 des 4 cribles balistiques (crible 1 et 2) qui réalisent une séparation des corps plats et des corps creux avant le traitement de chacun de ces flux sur des tri-optiques.

- **Fonction « Tri optique des grands Plats » :**

Pour les JRM, 5 tris optiques binaires ont pour fonction de nettoyer ce flux de JRM des indésirables présents en entrée de machine :

- L'ensemble des plastiques (PET, PEHD, ELA, PP, PS et Films PEbd) est retiré par les premières machines « SOP 1 et 2 »,
- Puis les EMR ainsi que les derniers corps creux sont retirés sur les secondes « SOP 3 et 4 ».

Pour les EMR, une autre machine binaire « SOP 5 » aura pour fonction de nettoyer le flux d'EMR.

- **Fonction « Tri des petits Plats (Fraction 0-90) » :**

Sur ce flux, un crible à disque extrait les fines (0-30/40) avant d'envoyer le reste du flux sur un crible balistique (crible 3) pour réaliser une préparation du flux identique aux grands plats, à savoir une séparation des corps creux et plats. Ensuite :

- Le flux des creux est dirigé directement vers la ligne de tri des corps creux,

- Le flux des plats est traité sur un autre tri optique « SOP 6 » pour en extraire les autres plastiques de type films puis vers le SOP 13 pour valoriser le « beau » JRM. Le reste du flux constitue la fraction Gros de magasin qui est envoyé vers une table de tri pour un dernier tri qualité.

▪ **Fonction « Tri du flux corps creux » :**

Le flux corps creux est traité par une série de quatre tris optiques (SOP 9, SOP 10, SOP 11, SOP 12). Chaque produit est ainsi éjecté ou contrôlé deux fois par les machines.

Les flux PET C et PEHD-PP-PS sont ensuite vérifiés sur une table bi-canal en tri « continu » avec 1 trieur par produit.

Les Flux PETF et ELA sont directement envoyés en alvéoles de stockage ou peuvent faire l'objet d'un contrôle qualité en cabine sur une table par séquences.

▪ **Fonction « Séparation des films » :**

La ligne de tri effectue également une séparation des films plastiques avec un tri des films PEbd (polyéthylène basse densité). Pour cela les flux de plastiques captés au niveau des tris optiques des plats (SOP 1 et 2 et 6) et des différents retours de corps creux (retour CC des SOP 8, 10 et 11) sont dirigés vers la ligne « Recyfilms » articulée de la façon suivante :

- Un crible balistique permettant de renvoyer les corps creux vers le flux corps creux,
- Les corps plats sont eux envoyés vers un tri optique dédié (SOP 7) qui extrait les films PEbd
- Les films PEbd sont ensuite vérifiés en cabine de tri sur une table dédiée pour contrôle qualité.

▪ **Fonction « Tri des métaux » :**

La ligne de tri permet la captation des métaux ferreux et non ferreux grâce aux équipements suivants :

- Un overband en tête de ligne des corps creux ainsi que 2 poulies magnétiques : une sur la fraction <60mm et une sur la ligne de tri des petits plats permettent de capter les métaux ferreux.
- 2 séparateurs à courant de Foucault (situés directement après les poulies magnétiques) : un sur la fraction <60mm et un sur la ligne des petits plats permettent de capter ces 2 flux d'aluminium séparément.

▪ **Fonction « Cabine de tri manuel » :**

L'ensemble des tables de tri sont regroupées dans une même cabine avec le bureau de supervision attendant. On y trouve les tables de tri suivantes :

- 1 table de pré-tri du flux 90-350mm,
- 1 table de tri des gros cartons (>350mm),
- 1 table de tri des EMR,
- 2 tables de tri des JRM,

- 1 table de tri bi-canal des Gros de magasin / Refus,
- 1 table de tri bi-canal PETc / PEHD-PP-PS
- 1 table de tri séquentiel PETf / ELA
- 1 table de tri des films plastiques.

Après des essais préalables, depuis novembre 2015 un système de Gestion de la production assistée par ordinateur, (GPAO), a été mis en place. Ce système de contrôle - commande comprend une fonctionnalité de gestion de production à partir d'un poste de commande du process. L'objectif de cette interface intégrée au système de contrôle - commande est de pouvoir réaliser le suivi des performances en continu du procédé de tri conformément aux spécifications d'exploitation.

Les données sont exploitées à posteriori via un logiciel d'édition automatique de reportings. Ils sont générés quotidiennement de manière automatique en prenant comme référence le numéro de lot unique et sont accessibles à distance pour le Syctom via une base documentaire partagée. En complément des tableaux de bord de suivi des performances en continu du procédé de tri sont générés.

Pendant que la chaîne de tri est en arrêt, le Service de maintenance en profite pour faire les travaux de maintenance préventive et curative, en dehors du temps de travail des équipes de tri.

▪ **Fonction « Conditionnement » :**

Le centre est équipé de deux presses à balles alimentées par les onze alvéoles automatiques de stockage de produits triés.

Une presse à paquet permet également de conditionner les métaux ferreux en paquet avant expédition.

Les aluminiums <60mm et >60mm sont stockés en vrac dans deux box distincts.

Les Platinages, DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et le verre sont extraits du flux 90-350mm sur la table de pré-tri. Ils sont stockés dans 3 bennes indépendantes.

▪ **Fonction « Refus » :**

L'ensemble des refus de tri de la ligne sont regroupés puis envoyés vers la fosse d'Ordures Ménagères via un ensemble de convoyeurs à bande.

▪ **Equipements annexes :**

Le centre dispose des équipements annexes suivants permettant le fonctionnement du process :

- Un module d'aspiration centralisée et son réseau
- Un module de dépoussiérage (filtre à manche) et son réseau
- Une climatisation permettant la ventilation de 30 postes de tri en cabine
- Trois compresseurs d'air, un sécheur et un réservoir de 3000 litres permettant d'alimenter les tris optiques en air comprimé.

Déchèterie

La déchèterie a une surface totale de 765 m² et est divisée de la manière suivante : accès, zone de déversement dans les caissons, zone de circulation et zone d'emplacement des caissons mis à disposition.

La déchèterie est équipée d'un sas de contrôle des apports délimité par 2 barrières d'accès, d'une sortie dès le sas pour les véhicules refusés et d'un portail de sortie.

Un portique limitant la hauteur des véhicules à 1,90 m est installé en amont de la première barrière d'entrée.

La déchèterie est équipée de sept caissons :

- 2 caissons de 10 m³ pour les gravats ;
- 2 caissons de 30 m³ pour le tout-venant ;
- 1 caisson de 30 m³ pour la ferraille ;
- 1 caisson de 30 m³ pour le bois ;
- 1 caisson de 30 m³ pour les déchets d'ameublement.

En plus de ces caissons, il est mis à disposition :

- Des réceptacles étanches pour les batteries de démarrage au plomb, les huiles de vidange, les huiles alimentaires, les piles, les néons, les ampoules, le textile, les déchets dangereux comme les peintures et solvants...
- Des conteneurs pour le verre sont installés ;
- Un aménagement pour la récupération des DEEE: un réceptacle de petits électroménagers (caisses-palettes) et une zone de réception des gros appareils électroménagers.

V. BILAN D'ACTIVITÉ

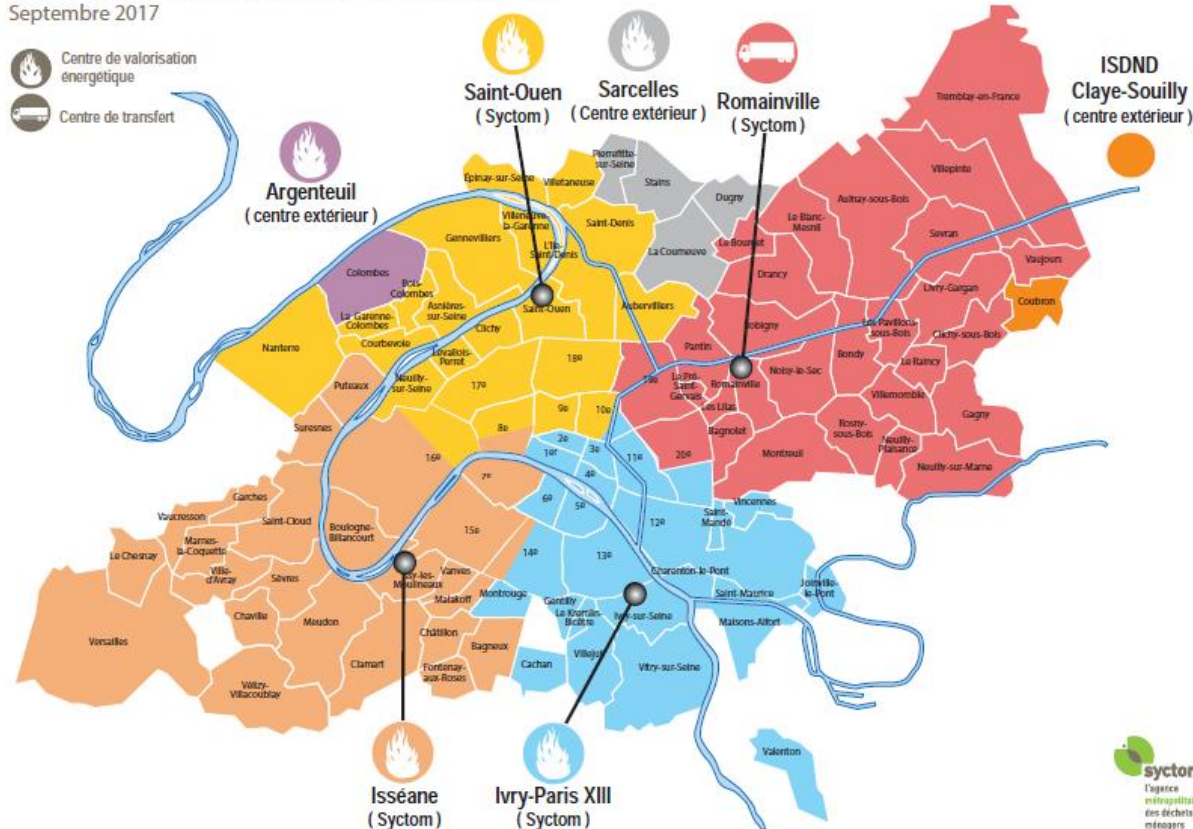
Le bilan d'activité présentera les tonnages des différents produits traités sur le site au cours de l'année 2017 : ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives et produits issus de la déchèterie.

Ordures ménagères résiduelles

Les bassins versants des ordures ménagères sont représentés sur la figure ci-dessous.

Bassins versants des ordures ménagères

Septembre 2017



Le centre de Romainville a réceptionné en 2017, 391 997.3 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

De plus, le centre de transfert réceptionne les refus du tri de la chaîne de tri des collectes sélectives multi-matériaux qui ont représenté 7 783.8 tonnes en 2017.

Au total, le centre de transfert a donc réceptionné 399 815 tonnes d'OM en 2017 soit une moyenne de 33 315.1 tonnes par mois.

Figure 2 : Bassins versants des OM

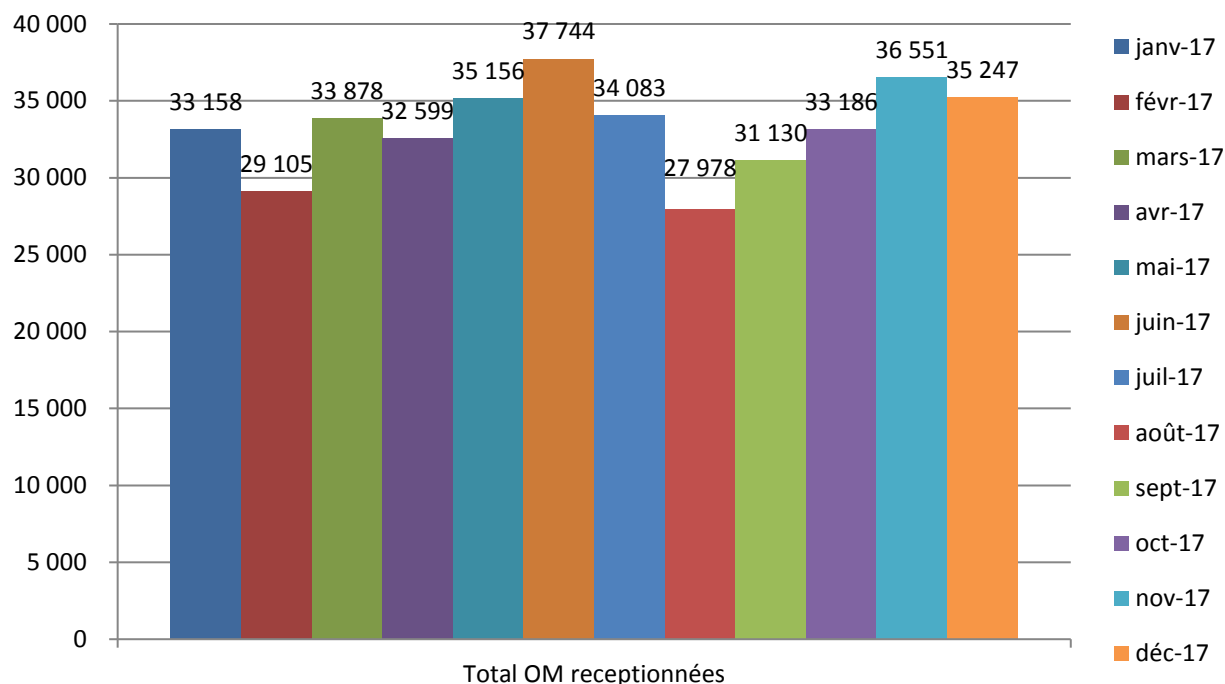


Figure 3 : Tonnages d'ordures ménagères résiduelles réceptionnés (OMr + CS déclassées) au cours de l'année 2017

Les transferts sur l'année 2017 tendent vers la répartition suivante : **90%** en direction des **Unités de Valorisation Énergétique** (ou UVE) et **10%** en direction des **Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux** (ou ISDND).

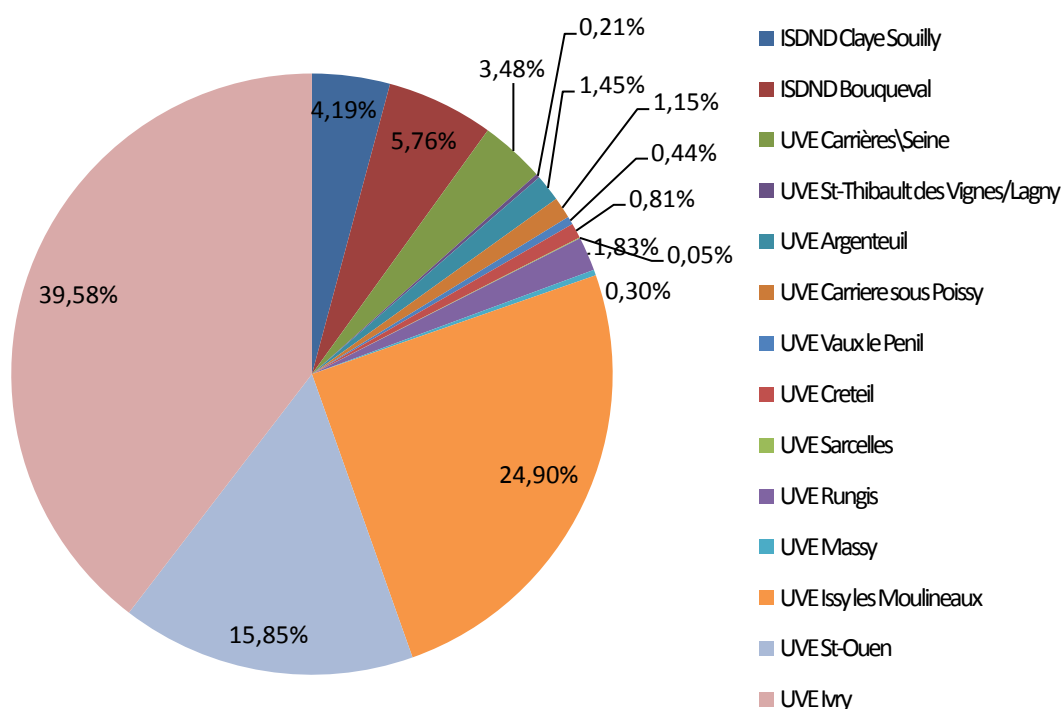


Figure 4 : Répartition des ordures ménagères résiduelles transférées par exutoire

Collectes sélectives

Les bassins versants des collectes sélectives sont représentés sur la figure ci-dessous.

Bassins versants des collectes sélectives

Septembre 2017

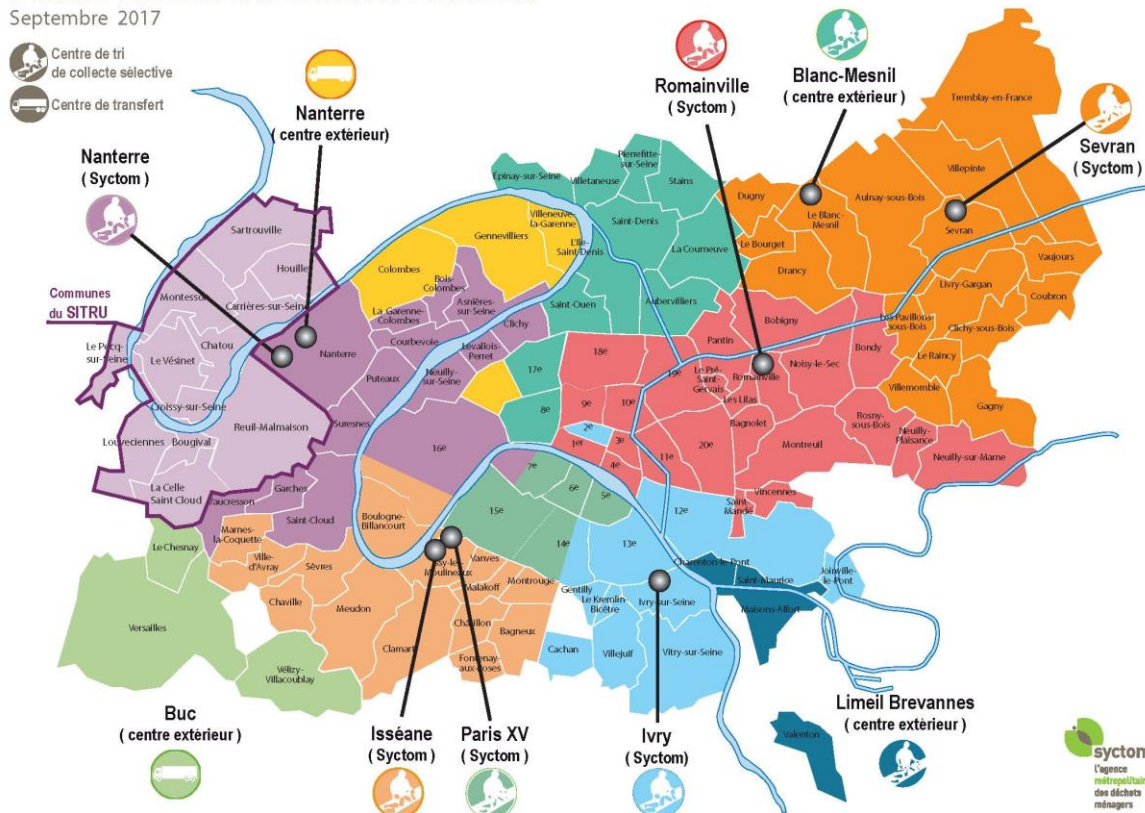


Figure 5 : Bassins versants des Collectes Sélectives

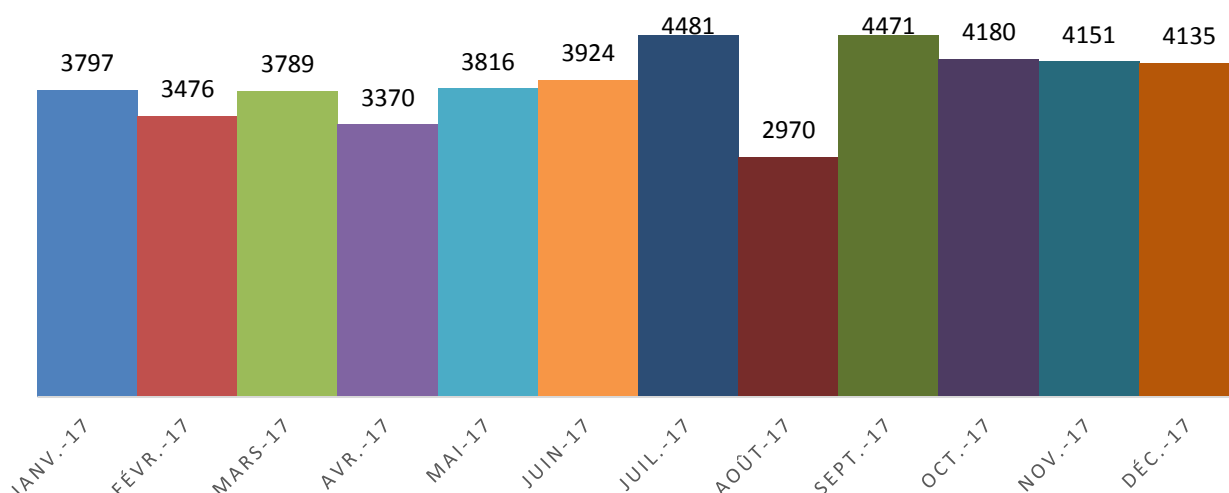


Figure 6 : Tonnages de collectes sélectives réceptionnées

Le centre de Romainville a reçu 46 560 tonnes de collectes sélectives dont 0,77% ont fait l'objet d'un déclassement en ordures ménagères. Une collecte fait l'objet d'un déclassement lorsque sa qualité n'est pas conforme aux attentes pour un traitement sur la ligne de tri (présence importante de sacs d'ordures ménagères, d'objets encombrants, de pots de peinture, autres polluants...).

Sur l'année 2017 la totalité des apports conformes, soit 46 200 tonnes de collectes sélectives, ont été traités par le process de tri de Romainville.

Dates	Réceptions CS hors déclassements	Taux de valorisation moyen hors déclassements des matières triées	Taux de valorisation moyen avec déclassements des matières triées
01/01/17 au 31/12/17	46 200 tonnes	83,73 %	82,94 %

Tableau 1 : Apports sur le centre de Romainville et taux de valorisation pour 2017

Dans les collectes sélectives triées sont extraites les matières suivantes :

Matière	Sigle	Contenu de la matière
Acier	• ACIER CS	• Déchets d'emballages ménagers en acier vides
Aluminium > 65mm	• ALUMINIUM	• Déchets d'emballages ménagers en aluminium vides
Aluminium < 65mm	• ALUS EXP	• Déchets d'emballages ménagers en aluminium vides < 65 mm • Emballages souples en aluminium
Carton 1.05A	• CARTON 1.05A	• Produits d'emballages ménagers en cartons ondulés
DEEE	• DEEE	• Déchets d'équipements électriques et électroniques
ELA 5.03A	• ELA 5.03A	• Produits d'emballages ménagers en papier-carton complexés

Emballages ménagers recyclables 5.02A	• EMR 5.02A	• Produits d’emballages ménagers en papier-carton non complexés
Films plastiques PEbd	• SACS ET FILMS	• Sac de collecte sélective, de caisse, jardinerie, bricolage • House électroménager, de meubles, d’outillages... • Fardelage (eau, papier toilette, pack ...) • Films agricoles usagés • Films industriels
Gros de Magasin 1.02	• GM 1.02	• Papiers kraft • Papiers non acceptables en JRM 1.11 • Papiers de JRM 1.11 (quantité à limiter) • Cartons non emballages • Cartons d’emballages (quantité à limiter)
Journaux Revues Magazines 1.11	• JRM 1.11	• Journaux • Revues • Magazines • Prospectus publicitaires • Catalogues et annuaires • Ecrits blancs • Livres et cahiers débarrassés de leurs couvertures rigides • Listing d'ordinateur non autocopiant
PE-PP-PS	• PEPPPS	• Bouteilles en polyéthylène haute densité (PEHD) • Bouteilles, pots et barquettes en polypropylène (PP) • Pots et Barquettes en polystyrène (PS)
PET clair	• PET Q4	• Bouteilles de plastique clair (transparent à bleu foncé) • Pots et barquettes en PET clair.
PET foncé	• PET Q5	• Bouteilles de plastique foncé (dont les bouteilles blanches) • Pots et barquettes en PET foncé.
Platinage	• PLATINAGE	• Déchets non ménagers en acier
Verre	• VERRE	• Bouteilles et pots en verre

Tableau 2 : Descriptif des matières triées

Le flux des matières valorisées en 2017 est ainsi composé :

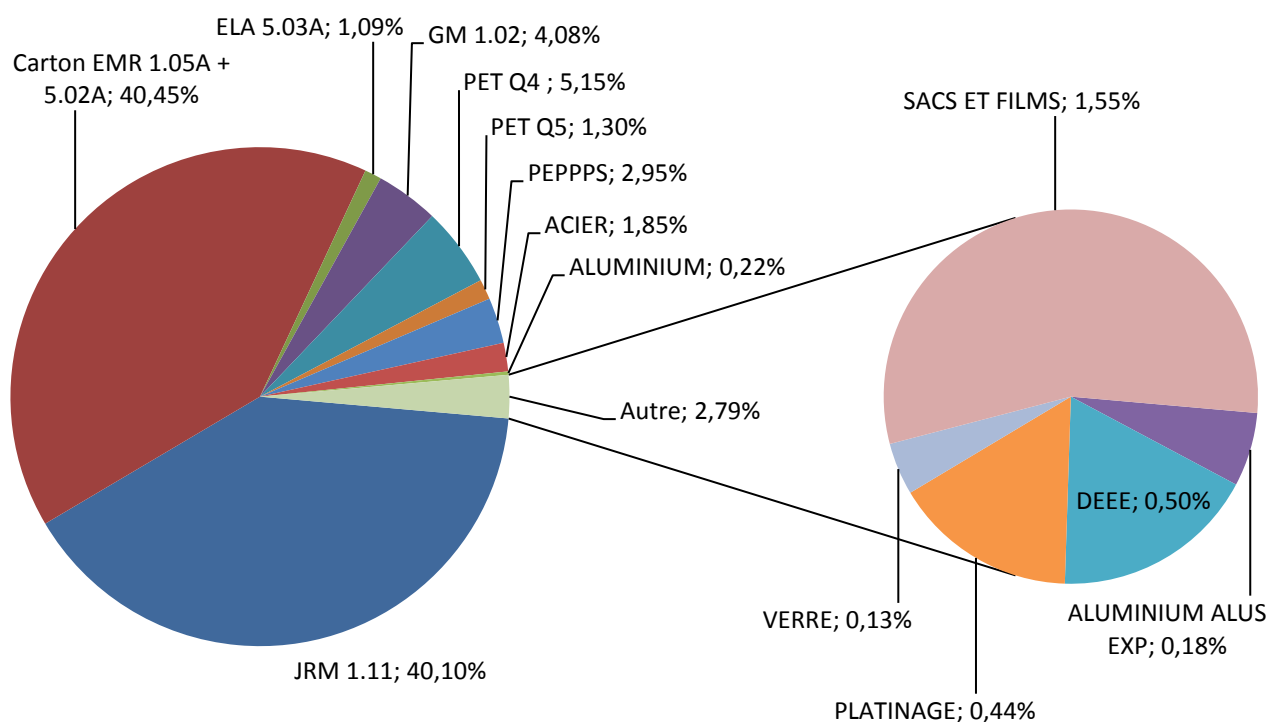


Figure 7 : Pourcentages des produits extraits par matière pendant l'année 2017

Soient 85,73% des produits valorisés sont d'origine fibreuse, la part de plastiques valorisés atteint les 10,96%, les métaux 3,19% et le verre 0,13%.

Produit trié issu de la chaîne de tri	Quantité Valorisée (tonnes)	Nom de la filière de reprise
Journaux Revues Magazines 1.11	15 020	UPM
Carton EMR 1.05A + 5.02A	15 151	REVIPAC - SAICA PAPER, EMIN LEYDIER, EUROPAC
ELA 5.03A	409	REVIPAC - LUCARTGROUP
Gros de magasin 1.02	1529	UDREP
Q4 (PET clair)	1930	SUEZ
Q5 (PET coloré)	488	SUEZ
Mix PEHD-PP-PS (Polyéthylène haute densité, Polypropylène, Polystyrène)	1107	PAPREC
Sacs, films et autres suremballages plastiques Pebd	580	PAPREC
Acier	693	ARCELOR
Petit Electro Ménager	185	ECOLOGIC
Aluminium	82	AFFIMET-REGEAL
Aluminium expérimental	67	SUEZ
Verre (issu du tri)	47	DERICHEBOURG
Platinage	166	DERICHEBOURG

Tableau 3 : Tonnage des produits triés et leurs filières de reprise en 2017

Déchèterie

Sur l'année 2017, la déchèterie a réceptionné 6 488 T. Ces apports se composent principalement de tout-venants, de ferrailles, de bois, de cartons et de gravats.

60,7% des apports enregistrés à la déchèterie correspondent au tout-venant et 27,4% aux gravats. Le bois représente 5,2% et la ferraille représente 2,6% des apports. Ces 4 flux représentent 96% des apports de la déchèterie.

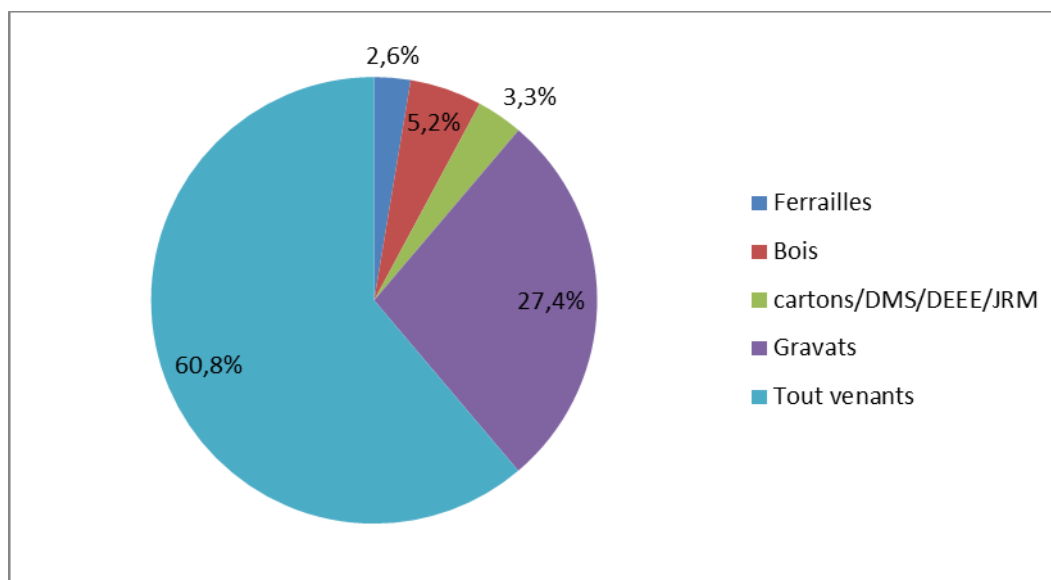


Figure 8 : Répartition des apports par matière à la déchèterie

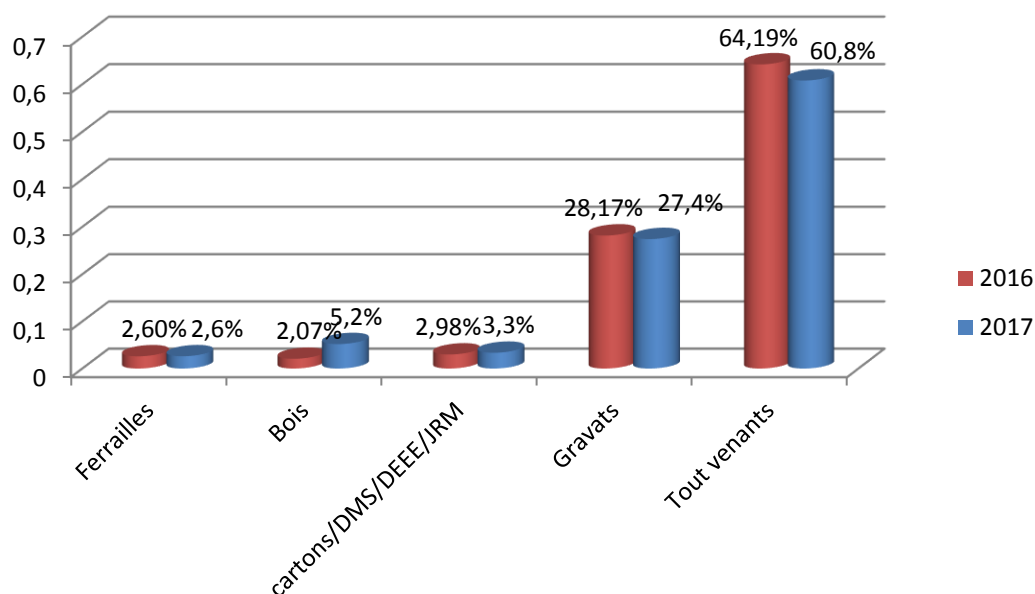


Figure 9 : Comparatif des tonnages des déchets réceptionnés à la déchèterie

Le tout-venant est envoyé au centre de tri d'objets encombrants de TAÏS situé à Bonneuil-sur-Marne. Les gravats sont transférés dans une installation de déchets inertes (Claye-Souilly).

Pour ce qui est du bois, il est transféré sur une plateforme spécifique où il va notamment subir une opération de broyage en vue de sa réutilisation. Le carton et les JRM (un peu plus du 1%) sont mis en balles directement sur site. La ferraille est récupérée par un repreneur désigné par le Sycotom, Derichebourg à Ivry-sur-Seine.

Sont également récupérés à la déchèterie les DEEE, les déchets dangereux, les batteries ainsi que les huiles usagées. Ces quatre flux sont traités dans des filières spécifiques adaptées.

Déchets réceptionnés à la déchèterie	Quantité (tonnes)	Nom de la filière de reprise
Gravats	1780	R.E.P Claye Souilly
Bois	337	TPS
Tout venant	3946	TAIS Bonneuil sur Marne
Déchets d'ameublement	23	Ecomobilier
Ferrailles	169	DERICHBURG ENVIRONNEMENT
D3E	102	ECOLOGIC
Cartons / JRM	60	SAICA PAPER / REVIPAC
Batteries	6.5	TRILPORT MARCHETTO
Huiles minérales	4.68	SEVIA
Huiles alimentaires	0.25	ECOLOGIC OIL
Textiles	6.61	Le relais

Peintures	41	SARP INDUSTRIES
Déchets chimiques diffus (piles, solvants...)	2.4	SARP INDUSTRIES
verre	12	Ville de Romainville

Tableau 4 : Tonnage des déchets réceptionnés à la déchèterie et leurs filières de reprise en 2017

En 2017, les analyses des eaux rejetées ont été réalisées les 14 et 15 juin par l'Apave.

Paramètres	Unité	Valeurs seuils de l'Arrêté Préfectoral Complémentaire N° 2016-0259	Valeurs du contrôle
Potentiel hydrogène	pH	Entre 5,5 et 8,5	6,8
Température moyenne	°C	< 30 °C	19
Débit	m³ / J	-	2.2
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	mg / L	1250	1140
Demande Biochimique en Oxygène (DBO ₅)	mg / L	500	520
Rapport DCO / DBO ₅	mg / L	2,5	2.2
Matières en suspension totales	mg / L	500	490
Azote total (Kjeldhal)	mg / L	200	80.6
Hydrocarbures totaux	mg / L	15	4.46
Somme Métaux totaux	mg / L	15	0.81
Arsenic	mg / L		<0.01
Cadmium	mg / L		<0.01
Chrome	mg / L		0.02
Cuivre	mg / L		0.11
Nickel	mg / L		0.01
Plomb	mg / L		0.06
Zinc	mg / L		0.61
Mercure	mg / L		<0.5

Tableau 5 : Résultats analyses des eaux résiduaires

Tous les tests effectués au laboratoire sont inférieurs aux valeurs prescrites dans le référentiel concerné, hormis la DBO₅, légèrement supérieure (520 mg/L pour 500 mg/L). A noter que le rapport DCO/DBO₅ est conforme à l'Arrêté Préfectoral Complémentaire N° 2016-0259.

Déclenchement du portique de radioactivité

Le portique de détection de radioactivité est positionné sur le pont d'entrée des bennes de collectes des ordures ménagères et des collectes sélectives.

Au cours de l'année 2017, il y a eu 24 déclenchements du portique de détection de radioactivité (cf. annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité).

La grande majorité de ces alertes concernait des déchets de types mouchoir ou couche contenus dans les bennes de collectes des ordures ménagères. Les radioéléments étaient dans la plupart

des cas à durée de vie courte (notamment de l'iode 131 et du chrome 51, avec un cas de Technétium 99m).

L'ensemble des déclenchements du portique de radioactivité entraîne la mise en œuvre d'une procédure spécifique de contrôle qui amène à l'isolement du camion benne contenant le déchet. La recherche du déchet est effectuée par une société spécialisée, SGS, qui va l'isoler et le mettre dans un fût hermétique.

Ce fût est ensuite disposé dans un bungalow fermé à clef et situé au sein d'un périmètre de sécurité afin de permettre la décroissance du radioélément. Une fois le déchet devenu inoffensif celui-ci est évacué.

Consommations énergétiques du centre

L'année 2017 a été marquée par une légère augmentation du tonnage de collectes sélectives traité passant de 43 228 tonnes en 2016 à 46 200 en 2017.

Consommation électrique

La consommation d'électricité a été de 4 030 288 KWh (2673577 KWh en 2016). Il y a eu une forte augmentation des consommations d'électricité entre 2015 et 2017 pour deux raisons principales. Tout d'abord, il y a eu un arrêt total des installations durant les travaux de la chaîne en 2015. La seconde explication est liée au fait que la chaîne de tri a dû traiter davantage de tonnage en 2017 qu'en 2016 avec un bassin versant des collectes sélectives qui s'est agrandi.

Ce poste correspond essentiellement au fonctionnement des équipements de process (chaîne de tri, presse à balles), à l'éclairage et chauffage du centre.

Consommation gaz

La consommation de gaz a été totalement éliminée car le système de chauffage de la cabine a changé, devenant électrique. (16 067 L en 2015).

Consommation de GNR (Gazole Non Routier)

La consommation de fioul a été de 221,74 m³ en 2017 (213,9 m³ en 2016). Le GNR est exclusivement utilisé pour le fonctionnement des engins d'exploitation (chargeurs à godet, pelle à grappins, chargeurs à chenilles).

Consommation eau

La consommation d'eau s'est élevée à 2 126 m³ (2 680 m³ en 2016). Les principaux postes de consommation sont notamment l'entretien du centre et des engins.

Type d'énergie consommée	2015	2016	Comparatif 2015/2016	2017	Comparatif 2016/2017
Electricité (KWh)	1 092 292	2 673 577	↗ 144,76% 159,14%	4 030 288	↗ 50,74%
Gaz (L)	16 067	0	↘ 100 %	0	/

GNR (m³)	195 ,7	213,9	↗ 9,29 %	221,74	↗ 3,66 %
Eau (m³)	2 380	2 680	↗ 12,60 %	2 126	↘ 20,67%

Tableau 6 : Comparatif des consommations énergétiques du centre de 2015 et 2017

Incidents d'exploitation

En 2017, il y a eu deux accidents d'exploitation notables. Le premier est survenu le 25 septembre et concernait un élément de la structure métallique du toit au niveau du quai de déversement n°2 qui a été percuté par un camion amplirolls. Ce dernier a voulu déverser dans une alvéole non prévue pour ce type d'engin. Le second s'est déroulé le 28 septembre et concernait un départ de feu qui a eu lieu dans l'alvéole du stock nord. Le feu a pu être rapidement maîtrisé par les équipes présentes sur place et n'a eu aucune conséquence majeure.

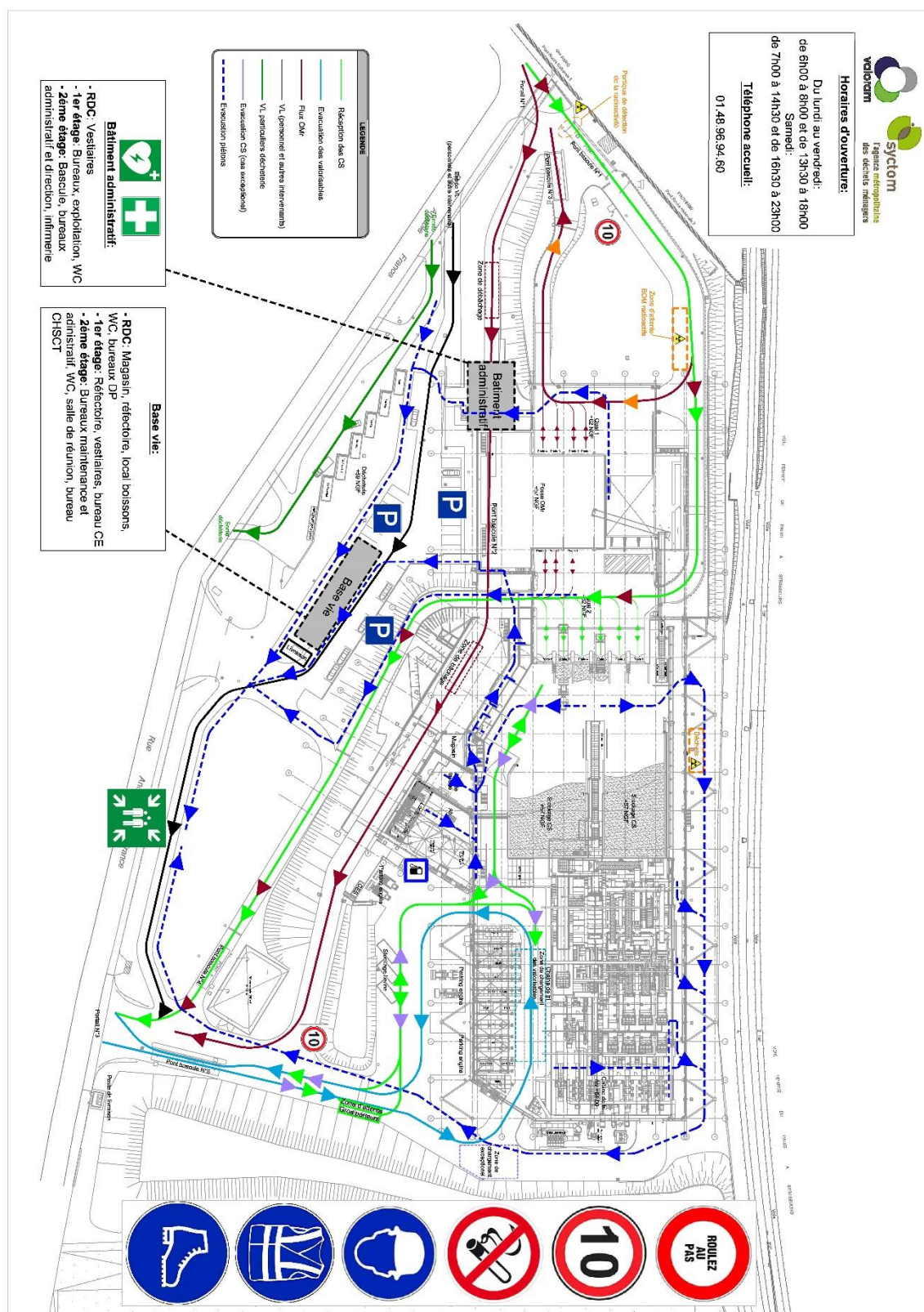
Augmentation de tonnages 2018 et modifications sur l'étude d'impact

En 2017, la capacité de réception des collectes sélectives du centre a été atteinte et légèrement dépassée.

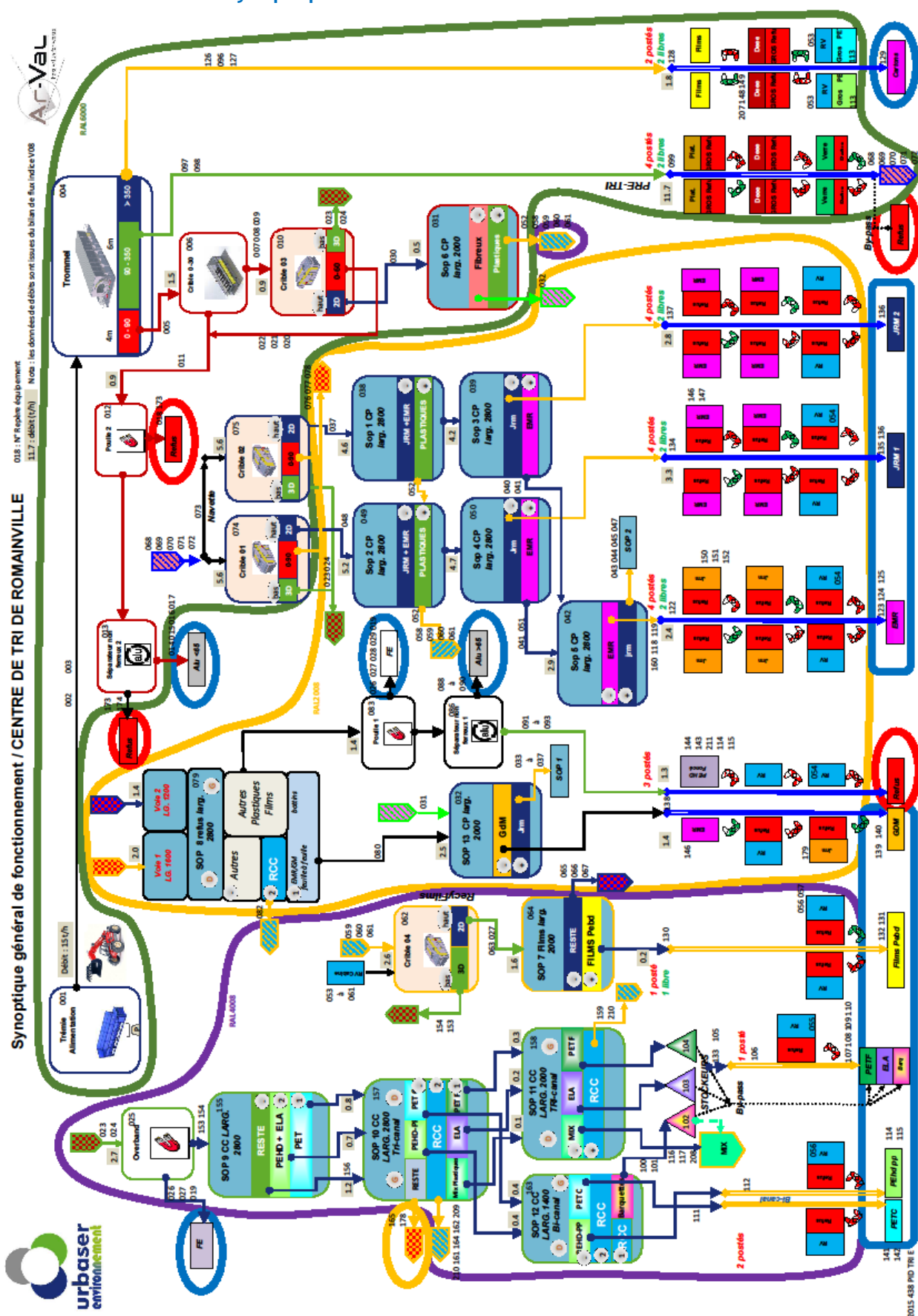
En 2018 il est prévu un renouvellement de l'arrêté préfectoral pour une capacité de réception de 55 000 tonnes contre 45 000 actuellement. De plus, le dossier de porter à connaissance (N° de référence PAR-RAP-15-14606D) qui a été réalisé en 2015 contient l'étude d'impact qui sera révisé dans son intégralité en 2018 dans le cadre du porter à connaissance pour l'augmentation de la capacité de la chaîne de tri.

VI. ANNEXES

Annexe 1 : Plan du centre de Romainville



Annexe 2 : Synoptique de la chaine de tri



Annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité en 2017

RADIO ACTIVITE JANVIER 2017			
10/01/2017	ROM-313	CL 907 WX	Noisy le sec
RADIO ACTIVITE FEVRIER 2017			
18/02/2017	ROM-314	CM 994 ZY	VEOLIA SEVRAN
RADIO ACTIVITE MARS 2017			
03/03/2017	ROM-315	CG845LF	OURRY/BONDY
10/03/2017	ROM-316	CB174BK	CAAB/VEOLIA
10/03/2017	ROM-317	DJ671ML	CAAE /SITA
15/03/2017	ROM-318	DP539XR	PARIS 18 /PIZZ
RADIO ACTIVITE AVRIL 2017			
14/04/2017	ROM-319	BP564GN	VILLEMOMBLE
RADIO ACTIVITE MAI 2017			
06/05/2017	ROM-320	CM 936 VZ	CAAE
06/05/2017	ROM-321	CM 316 VH	CAAE
09/05/2017	ROM-322	DG 059 HT	CAAE
12/05/2017	ROM-323	CM 937 VZ	CAAE
13/05/2017	ROM-324	CM 937 VZ	CAAE
RADIO ACTIVITE JUIN 2017			
Neant			
RADIO ACTIVITE JUILLET 2017			
Neant			
RADIO ACTIVITE AOUT 2017			
01/08/2017	ROM-325	DG230 HT	DRANCY
05/08/2017	ROM-326	DG230 HT	DRANCY
17/08/2017	ROM-327	170FLG92	EST ENSEMBLE
RADIO ACTIVITE SEPT 2017			
14/09/2017	ROM-328	DP591DC	EST ENSEMBLE
RADIO ACTIVITE OCT 2017			
03/10/2017	ROM-329	DS707FL	EST ENSEMBLE
03/10/2017	ROM-330	ED837TL	EST ENSEMBLE
04/10/2017	ROM-331	BM169CH	EST ENSEMBLE
10/10/2017	ROM-332	DG111RN	PARIS 19
13/10/2017	ROM-333	BM169CH	EST ENSEMBLE
RADIO ACTIVITE NOV 2017			
29/11/2017	ROM-334	ED 803 TL	EST ENSEMBLE
RADIO ACTIVITE DEC 2017			
02/12/2017	ROM-335	DS554XE	Blanc Mesnil
31/12/2017	CN303PT	PARIS 20	ROM-336

VII. LEXIQUE

BAES : Bloc autonome d'éclairage de sécurité

Collecte sélective = collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux et magazines)

CS : collecte sélective

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DDAE: Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

ELA : Emballages des Liquides Alimentaires

EMR : Emballage Ménager Recyclable

FMA : Fond Mouvant Alternatif

GM : Gros de Magasin

GNR : Gazole Non Routier

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux, Revues, Magazines

Objets Encombrants : déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (meubles, ferrailles, gravats, ...)

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles

PCNC : Papiers Cartons Non Complexés

PE : polyéthylène

PEbd : polyéthylène basse densité

PEHD : PolyEthylène Haute Densité, matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages comme les flacons de produits ménagers

PEM : Petit Electro Ménager

PET : (Poly Ethylène Téréphtalate), matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses)

PET_c : Poly Ethylène Téréphtalate clair

PET_f : Poly Ethylène Téréphtalate foncé

PP : Polypropylène

PS : Polystyrène

QSE : Qualité, Sécurité, Environnement

RIA : Robinet Incendie Armé

SOP : séparateur optique

SSI: Système de Sécurité Incendie

UIOM : Usine d'incinération des Ordures Ménagères

UVE : Unité de Valorisation Energétique